



Programme des formations 2020



Édito

Adapter la formation continue aux besoins d'un réseau, perfectionner les savoir-faire des salariés, échanger sur les pratiques de chacun : tels sont les objectifs de la Fapil en matière de formation professionnelle. Face à la complexité du secteur de l'insertion par le logement, nous vous proposons une offre de formation diversifiée et actualisée en matière d'accompagnement et d'accès aux droits, de gestion locative adaptée ou encore de mobilisation d'une offre de logements très sociaux.

Le catalogue 2020 comprend une trentaine de formations différentes, développant ainsi l'offre de formation existante pour répondre aux évolutions de nos métiers. Dans un contexte mouvant, la formation est indispensable pour comprendre les transformations de notre cadre d'intervention et inscrire toujours plus nos pratiques en accord avec le principe du Logement d'Abord que nous défendons. Pour cela, nous nous appuyons sur des intervenants de secteurs professionnels diversifiés apportant leurs connaissances et expériences de terrain dans le respect des valeurs de la Fapil.

En 2019, la Fapil a conforté sa démarche qualité auprès de Datadock initiée en 2017, permettant ainsi de proposer des formations éligibles aux financements de la formation professionnelle continue. Cette démarche qualité sera poursuivie en 2020 dans le cadre des nouvelles modalités de la labellisation prévues pour les organismes de formation.

Ce catalogue de formation permet également aux agences immobilières à vocation sociale (AIVS®) de respecter les obligations de formation continue introduites par le décret du 18 février 2016. L'offre de formation relative à la gestion locative adaptée et à la déontologie des professionnels de l'immobilier est renforcée dans ce but.

Le programme de formation peut être amené à évoluer au cours de l'année 2020. Des sessions peuvent être reconduites si vous en faites la demande et de nouvelles formations pourront être programmées.

Nous nous efforçons de toujours construire un programme au plus près de vos besoins •

Thierry Debrand
Président de la Fapil

La Fapil fédère **116** associations, fondations et sociétés coopératives. Elles gèrent plus de **34 000** logements et produisent une offre diversifiée aux loyers accessibles. Elles accompagnent plusieurs milliers de ménages dans leur parcours d'insertion. Convaincus qu'il s'agit là d'une condition essentielle de la dignité humaine, la Fapil et ses membres œuvrent pour l'application effective du Droit au logement.

Plus d'informations : www.fapil.fr

Notre offre de formation

Le programme de formation 2020 comporte **32 sessions** autour de quatre grands axes :



Les nouvelles formations 2020 :

- ➔ L'accès aux droits sociaux des personnes étrangères
- ➔ Sensibilisation à la santé mentale
- ➔ Initiation à l'approche centrée sur le développement du pouvoir d'agir
- ➔ La lutte contre le blanchiment et les professionnels de l'immobilier (TRACFIN)
- ➔ La stratégie patrimoniale de la MOI
- ➔ La rénovation énergétique des logements en diffus

De nouvelles formations sont en projet pour 2020 et devraient être proposées lors de l'actualisation du catalogue :

- ➔ La gestion des sorties complexes du logement
- ➔ La gestion du patrimoine communal
- ➔ L'initiation aux aspects techniques du logement (à destination des travailleurs sociaux et gestionnaires débutants)

Les formations proposées par la Fapil entrent dans le champ d'application des actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances au sens de l'article L.6313-1 du code du travail.

Notre offre de formation est aujourd'hui agréée par la plateforme Datadock dans le cadre de la démarche qualité introduite depuis le 1^{er} janvier 2017 pour tous les organismes de formation. Ce référencement vous permet d'obtenir des remboursements auprès de votre OPCO.



En 2019, l'action de formation de la Fapil c'est :

34
Sessions
de formation différentes



408
Stagiaires
formés



86
Structures
différentes formées



25
Formateurs
différents



Informations pratiques

Organigramme

Gestion administrative et comptable de la formation : Yasmine Moustabchir, **01 48 05 05 75**

Ingénierie de formation : Justine Gineste, **01 71 39 80 06**

Contact : formations@fapil.fr

Inscription

Les plaquettes d'inscription sont envoyées **deux mois** avant la date de la formation. Elles comportent la date, le lieu, le coût de la formation, les intervenants ainsi qu'une description synthétique des objectifs, du contenu et de la démarche pédagogique. Ces plaquettes sont également disponibles sur le site internet de la Fapil, onglet « formations ».

La date limite d'inscription est fixée à **deux semaines** avant le début de la formation, toute inscription ultérieure porte le risque de ne pouvoir être prise en compte.

Sauf exception, le nombre de stagiaires par formation est limité à **13 personnes maximum** afin de favoriser les échanges avec les formateurs.

Si vous souhaitez d'ores et déjà vous préinscrire, merci de nous contacter directement.

Contact : Service Formations, **01 48 05 05 75**, formations@fapil.fr

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter la Fapil afin d'adapter la formation à leurs éventuels besoins.

Confirmation et paiement

Dès réception de la fiche d'inscription, une convention de formation professionnelle, la facture et la convocation vous sont envoyés.

La Fapil fournit les documents relatifs à la formation professionnelle, à charge pour les stagiaires de les transmettre à leur organisme collecteur.

Vous devez retourner à la Fapil votre confirmation d'inscription et les frais de la formation doivent être acquittés en totalité dès réception de la facture :

- par chèque, à l'ordre de la Fapil ;
- par virement ;
- par paiement direct de l'OPCO.

Une attestation de stage est délivrée à l'issue de la formation ainsi que la copie de la feuille d'émargement certifiée conforme.

Informations pratiques

Remplacement et annulation

En cas d'impossibilité d'assister à la formation, un stagiaire inscrit peut se faire remplacer par une personne de la même structure, pourvu qu'elle remplisse les conditions requises. Il suffit de prévenir la Fapil de ce désistement.

Le coût total de la formation sera dû en cas d'annulation de votre part **moins de deux semaines** avant le stage. Si le nombre minimum de stagiaires n'est pas atteint, la Fapil vous en informe 4 semaines avant le stage et rembourse les frais éventuellement déjà versés.

En amont de la formation

Chaque stagiaire se verra remettre au-moins 15 jours avant la formation une convocation précisant la date, le lieu et les horaires de la formation. Le programme détaillé de la formation, les moyens pédagogiques et le règlement intérieur sont systématiquement envoyés en même temps que la convocation.

Le jour de la formation

Le règlement intérieur est affiché dans la salle de formation. Les stagiaires se voient remettre le programme détaillé, les moyens pédagogiques et le catalogue de formation avant le début de la formation. Une feuille de présence est signée par le stagiaire et le formateur par demi-journée de formation. Un temps de présentation du formateur mentionnant ses qualifications et son emploi est obligatoire avant le début de la formation. Les stagiaires sont également encouragés à se présenter.

La compréhension du sujet par le stagiaire est validée par le formateur à chaque étape du programme, par des alternances de contenus théoriques et de cas pratiques. Un QCM peut également être proposé.

A la fin de la formation, une fiche d'évaluation sera remplie par le stagiaire afin qu'il puisse évaluer la formation

À l'issue de la formation

Une attestation de stage est délivrée à l'issue de la formation ainsi que la copie de la feuille d'émargement certifiée conforme. Un questionnaire lui sera adressé 3 mois après la formation afin d'évaluer la mise en pratique des acquis et transmettre ses commentaires à la Fapil.

Calendrier 2020

Le lieu de la formation peut être amené à évoluer en fonction de la provenance des participants.

Hormis mention contraire, les formations sont de 190€ par journée pour les adhérents de la Fapil et de 275€ par journée pour les non-adhérents.

Formations	N°	Nbre jours	Dates	Lieu	
à ACCÈS AUX DROITS ET ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES					
Innovier en matière d'accompagnement social et budgétaire	A1	2	19 et 20 mars	Paris	
L'accès aux droits sociaux des personnes étrangères	A2	2	14 et 15 mai	Paris	Nouveau
Accompagner les requérants DALO	A3	1	28 mai	Lyon	
Accompagner les requérants DALO	A3b	1	2 nd semestre	Paris	
Les droits relatifs au logement des personnes étrangères	A4	1	10 septembre	Paris	
Prévenir les discriminations relatives au logement	A5	2	11 et 12 oct.	Paris ou Lyon	
Initiation au développement du pouvoir d'agir des personnes	A6	2 x 2	Sur demande		Nouveau
L'intervention sociale à domicile	A7	2	2 nd semestre	Paris	
➔ GESTION LOCATIVE ADAPTÉE					
La gestion des troubles de voisinage	G1	2	20 et 21 janv.	Paris	
Préparer son contrôle CEGC : fondements et outils	G2	1	6 février	Paris La Défense	
Le bail d'habitation : aspects réglementaires et pratiques	G3	1	5 mars	Paris	
La gestion technique du logement	G4	1	6 mars	Paris	
La sous-location	G5	2	12 et 13 mars	Lyon	
La sous-location	G5b	2	5 et 6 nov.	Paris	
La prévention des expulsions locatives et le surendettement	G6	1	2 et 3 avril	Paris	
Maîtriser la comptabilité gérance	G7	1	28 mai	Paris ou Lyon	Nouveau
Les obligations professionnelles liées à la loi Hoguet	G8	1	4 juin	Paris	
Réparations locatives : éviter les litiges	G9	1	8 septembre	Paris	

Formations	N°	Nbre jours	Dates	Lieu	
Devoir de conseil et déontologie des professionnels de l'immobilier	G10	1	6 octobre	Lyon	
La gestion des sinistres d'assurance habitation	G11	1	5 novembre	Paris	
L'état des lieux	G12	1,5	2 nd semestre	Paris ou Lyon	
La lutte contre le blanchiment et les professionnels de l'immobilier	G13	1	2 nd semestre	Paris ou Lyon	Nouveau
→ MIEUX APPRÉHENDER LES RELATIONS AVEC LES PUBLICS ACCUEILLIS					
Sensibilisation à la santé mentale	R1	2	30 et 31 janv.	Paris	Nouveau
La prévention et la gestion des conflits	R2	2	30 et 31 mars	Paris	
La protection des données et le secret professionnel	R3	2	11 et 12 juin	Paris	
L'approche interculturelle dans l'habitat	R4	2	28 et 29 sept.	À définir	
Mieux faire face aux conduites addictives	R5	2	Sur demande		
Faire face aux situations de violence conjugale	R6	2	Sur demande		
→ PRODUIRE ET MOBILISER DU LOGEMENT D'INSERTION					
La fiscalité des opérations de MOI et la livraison à soi-même	P1	1	6 février	Paris	
La fiscalité du propriétaire solidaire	P2	2	16 et 17 mars	Paris	
La passation de marché pour les organismes MOI	P3	1	13 mai	Paris	
La stratégie patrimoniale de la MOI	P4	2	4 juin	Paris	Nouveau
Montage et financement d'une opération en MOI	P5	2	2 nd semestre	Paris	
L'é rénovation énergétique des logements en diffus	P6	2	2 nd semestre	Paris	Nouveau

Sommaire

➔ L'accès au droit et l'accompagnement des personnes

A1 – Innover en matière d'accompagnement social et budgétaire – 19 et 20 mars	12
A2 – L'accès aux droits sociaux des personnes étrangères – 14 et 15 mai.....	13
A3/A3b – Accompagner les requérants DALO – 28 mai / 2 nd semestre	14/15
A4 – Les droits relatifs au logement des personnes étrangères – 10 septembre	16
A5 – Prévenir les discriminations relatives au logement – 11 et 12 octobre.....	17
A6 – Initiation au développement du pouvoir d'agir des personnes – Sur demande	18
A7 – L'intervention sociale à domicile – 2 nd semestre.....	19

➔ Gestion locative adaptée

G1 – La gestion des troubles de voisinage – 20 et 21 janvier.....	20
G2 – Préparer son contrôle CEGC – 6 février.....	21
G3 – Le bail d'habitation : aspects réglementaires et pratiques – 5 mars	22
G4 – La gestion technique du logement – 6 mars.....	23
G5/G5b – La sous-location – 12 et 13 mars / 5 et 6 novembre	24/25
G6 – La prévention des expulsions locatives et le surendettement – 2 et 3 avril.....	26
G7 – Maîtriser la comptabilité gérance – 28 mai.....	27
G8 – Les obligations professionnelles liées à la loi Hoguet – 4 juin	28
G9 – Réparations locatives : éviter les litiges – 8 septembre.....	29
G10 – Devoir de conseil et déontologie des professionnels de l'immobilier – 6 octobre.....	30
G11 – La gestion des sinistres d'assurance habitation – 5 novembre.....	31
G12 – L'état des lieux – 2 nd semestre.....	32
G13 – La lutte contre le blanchiment et les professionnels de l'immobilier – 2 nd semestre.....	33

➔ Mieux appréhender les relations avec les publics

R1 – Sensibilisation à la santé mentale – 30 et 31 janvier	34
R2 – La prévention et la gestion des conflits – 30 et 31 mars	35
R3 – La protection des données et le secret professionnel – 11 et 12 juin.....	36
R4 – L’approche interculturelle dans l’habitat – 28 et 29 septembre.....	37
R5 – Mieux faire face aux conduites addictives – Sur demande	38
R6 – Faire face aux situations de violence conjugale – Sur demande.....	39

➔ Produire et mobiliser du logement d’insertion

P1 – La fiscalité des opérations de MOI et la livraison à soi-même – 6 février	40
P2 – La fiscalité du propriétaire solidaire – 16 et 17 mars.....	41
P3 – La passation de marché pour les organismes MOI – 13 mai	42
P4 – La stratégie patrimoniale de la MOI – 4 juin	43
P5 – Montage et financement d’une opération en MOI – 2 nd semestre.....	44
P6 – La rénovation énergétique des logements en diffus – 2 nd semestre	45



L'accès aux droits et l'accompagnement des personnes

Innover en matière d'accompagnement social et budgétaire

2 jours de formation (14 h)

380 € (adhérents)
550 € (non-adhérents)

Paris

Judi 19 et vendredi 20 mars
de 9 h 30 à 17 h 30

Public concerné

Intervenants sociaux, conseillers en insertion, accompagnateurs socio-professionnels

Pré-requis

Aucun

Intervenant(s)

Christophe Marchand : IFCCAC (Informer et Former sur les Comportements de Consommation de d'Accompagnement Collectif)

Approche pédagogique

Pédagogie basée sur l'interactivité : outils d'animation ludiques et innovants Apports de documentation

Modalité d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation

Cas pratiques

Accessibilité

Formation accessible aux personnes à mobilité réduite

Objectifs

- Consolider les compétences en matière d'accompagnement à la vie quotidienne
- Acquérir les éléments méthodologiques pour une démarche d'intervention pertinente
- Développer un accompagnement social global connecté aux réalités sociétales d'aujourd'hui

Programme

- Introduction à l'Éconovie
- Une nouvelle articulation des temps de vie pour un consommateur toujours plus sollicité
- Le budget familial moderne : d'une lecture verticale vers une lecture horizontale
- Penser la gestion du quotidien comme une condition d'insertion sociale et professionnelle
- Le logement : un espace à conquérir
- L'avènement des achats contractualisés
- Positionner la relation bancaire et les crédits à la consommation dans le processus d'accompagnement
- Appréhender les comportements alimentaires comme un axe de travail stratégique de l'accompagnement budgétaire
- Balisage du parcours d'accompagnement social et budgétaire
- Renforcer sa pédagogie par une communication adaptée
- Les outils de cadrage d'une pédagogie d'accompagnement partagée

L'accès aux droits et l'accompagnement des personnes

Les droits sociaux des personnes étrangères

2 jours de formation (14 h)
380 € (adhérents) 550 € (non-adhérents)
Paris
Judi 14 et vendredi 15 mai de 9 h 30 à 17 h 30
Public concerné Juristes, intervenants sociaux, gestionnaires. Professionnels de structures logeant ou accompagnant des personnes étrangères
Pré-requis Aucun
Intervenant(s) Antoine Math : juriste-chercheur au Gisti
Approche pédagogique Approches théorique et juridique et échanges autour de cas pratiques Apports de documents-ressources
Modalité d'évaluation des connaissances Vérification des acquis tout au long de la formation QCM
Accessibilité Formation accessible aux personnes à mobilité réduite

Objectifs

- Connaître le contexte historique de la protection sociale des personnes étrangères
- Acquérir une méthode pour retrouver les bases légales de la protection sociale ; utiliser les textes sur la protection sociale ; identifier les conditions particulières exigées des personnes étrangères
- Savoir évaluer les situations et les possibilités de recours
- Mettre en pratique les savoirs acquis

Programme

- Introduction
 - › la protection sociale en France
 - › la hiérarchie des normes et instruments internationaux
 - › retrouver les textes applicables en matière de protection sociale des étrangers
- les différentes conditions d'accès : nationalité, résidence, entrée en France de l'enfant étranger, régularité du séjour et ancienneté du titre...
- la condition de régularité du séjour: le principal obstacle
 - › régularité du séjour du point de vue de la législation sur l'immigration de celle sur la protection sociale
 - › principes et exceptions à la condition de régularité de séjour pour l'accès aux droits sociaux
 - › les différents titres de séjour
 - › le cas des citoyens de l'UE
- L'Allocation aux Adultes handicapés
- Les prestations familiales et assimilées
- Le Revenu de Solidarité Active
- Les pensions de retraite, le minimum vieillesse et le minimum invalidité
- Comment contester les pratiques et les décisions des organismes de protection sociale ?



L'accès aux droits et l'accompagnement des personnes

Accompagner les requérants DALO

1 jour de formation (7 h)

190 € (adhérents)
275 € (non-adhérents)

Lyon

Jeudi 28 mai 2020
de 9 h 30 à 17 h 30

Public concerné

Juristes, intervenants sociaux, bénévoles
Professionnels intervenants auprès de personnes mal-logées afin de faciliter l'exercice de leurs droits en matière de logement

Pré-requis

Aucun

Intervenant(s)

ALPIL : binôme associatif composé d'un juriste et d'un professionnel engagé dans l'accompagnement des personnes pour l'exercice de leurs droits

Approche pédagogique

Apports théoriques et juridiques, cas pratiques, apport de documentation

Modalité d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation, QCM

Objectifs

- Acquérir les connaissances nécessaires à l'accompagnement des personnes dans leur recours au DALO ou au DAHO
- Connaître les critères pris en compte par les commissions de médiation
- Connaître les obligations de relogement des ménages reconnus prioritaires
- Savoir repérer et se positionner face aux mauvaises pratiques

Programme

- Le sens de l'action :
 - › politique sociale du logement et de l'hébergement
 - › le sens du droit au logement dit « opposable » et du principe de l'État garant
 - › les chiffres du DALO, l'actualité du Comité de suivi
- Quelle procédure pour quel droit, suis-je prioritaire ?
 - › les conditions préalables au recours
 - › la composition de la commission de médiation
 - › les critères d'éligibilité au DALO, les particularités du recours « hébergement »
 - › saisine et décision de la commission de médiation
 - › l'obligation du Préfet
- Le DALO en pratique :
 - › le guide des bonnes pratiques
 - › la recevabilité des recours engagés par les personnes étrangères
 - › saisir la commission de médiation (formulaires, pièces justificatives...)
 - › les recours possibles contre la décision d'une commission de médiation
 - › les obligations de relogement et les recours contentieux
 - › l'existence et le rôle des comités de veille départementaux
- Cas pratiques



L'accès aux droits et l'accompagnement des personnes

Accompagner les requérants DALO

1 jour de formation (7 h)
190 € (adhérents) 275 € (non-adhérents)
Paris
Second semestre de 9 h 30 à 17 h 30
Public concerné Juristes, intervenants sociaux, bénévoles Professionnels intervenants auprès de personnes mal-logées afin de faciliter l'exercice de leurs droits en matière de logement
Pré-requis Aucun
Intervenant(s) ALPIL : binôme associatif composé d'un juriste et d'un professionnel engagé dans l'accompagnement des personnes pour l'exercice de leurs droits
Approche pédagogique Apports théoriques et juridiques, cas pratiques, apport de documentation
Modalité d'évaluation des connaissances Vérification des acquis tout au long de la formation, QCM
Accessibilité Formation accessible aux personnes à mobilité réduite

Objectifs

- Acquérir les connaissances nécessaires à l'accompagnement des personnes dans leur recours au DALO ou au DAHO
- Connaître les critères pris en compte par les commissions de médiation
- Connaître les obligations de relogement des ménages reconnus prioritaires
- Savoir repérer et se positionner face aux mauvaises pratiques

Programme

- Le sens de l'action :
 - › politique sociale du logement et de l'hébergement
 - › le sens du droit au logement dit « opposable » et du principe de l'État garant
 - › les chiffres du DALO, l'actualité du Comité de suivi
- Quelle procédure pour quel droit, suis-je prioritaire ?
 - › les conditions préalables au recours
 - › la composition de la commission de médiation
 - › les critères d'éligibilité au DALO, les particularités du recours « hébergement »
 - › saisine et décision de la commission de médiation
 - › l'obligation du Préfet
- Le DALO en pratique :
 - › le guide des bonnes pratiques
 - › la recevabilité des recours engagés par les personnes étrangères
 - › saisir la commission de médiation (formulaires, pièces justificatives...)
 - › les recours possibles contre la décision d'une commission de médiation
 - › les obligations de relogement et les recours contentieux
 - › l'existence et le rôle des comités de veille départementaux
- Cas pratiques



L'accès aux droits et l'accompagnement des personnes

Les droits relatifs au logement des personnes étrangères

1 jour de formation (7 h)

190 € (adhérents)
275 € (non-adhérents)

Paris

Judi 10 septembre 2020
de 9 h 30 à 17 h 30

Public concerné

Juristes, intervenants sociaux, gestionnaires
Professionnels de structures logeant ou accompagnant des personnes étrangères

Pré-requis

Aucun

Intervenant(s)

Antoine Math : juriste-chercheur au Gisti

Approche pédagogique

Approches théoriques et juridiques et échanges autour de cas pratiques
Apports de documentation

Modalité d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation
QCM

Accessibilité

Formation accessible aux personnes à mobilité réduite

Objectifs

- Présenter les moyens d'accès au logement pour les personnes étrangères
- Connaître les conditions de régularité de séjour applicables aux prestations liées au logement
- Proposer un accompagnement adapté à une situation administrative précaire

Programme

- Introduction au droit des étrangers :
 - › les droits sociaux des étrangers : quelles spécificités ?
 - › des sources du droit éclatées en matière de logement
 - › la hiérarchie des normes (textes internationaux et droit national)
 - › les conditions ou notions clés en matière de droits sociaux des étrangers
- La régularité du séjour, principal obstacle à l'accès aux droits :
 - › les conditions de régularité du séjour : principe et exceptions
 - › les différents titres de séjour
 - › les cas des citoyens de l'Union européenne
 - › la condition de régularité du séjour – les pièces justificatives
- Les aides au logement versées par les CAF :
 - › les différentes aides
 - › demander une aide au logement
 - › la condition de résidence et d'occupation effective du logement
 - › la condition de charge des enfants
 - › la condition portant sur l'entrée des enfants
- Le droit au logement :
 - › l'accompagnement des demandeurs
 - › la demande de logement social
 - › le droit au logement (décent et indépendant) opposable (DALO)



L'accès aux droits et l'accompagnement des personnes

Prévenir les discriminations dans le logement

1 jour de formation (7 h)

50 € (adhérents uniquement)

Paris ou Lyon

Lundi 12 et mardi 13 octobre
de 9 h 30 à 17 h 30

Public concerné

Directeurs, gestionnaires locatifs, intervenants sociaux, bénévoles. Toutes personnes concernées par l'accès au logement

Pré-requis

Aucun

Intervenant(s)

ISM Corum : association experte en matière de prévention et de lutte contre les discriminations

Approche pédagogique

Apports théoriques et juridiques, travaux en sous-groupes, analyse de pratiques

Accent sur les aspects systémiques des discriminations

Diffusion d'un mémo pédagogique

Modalité d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation

Travaux en sous-groupes

Objectifs

- Clarifier la notion de discriminations pour les professionnels du logement et donner sa définition juridique et réglementaire
- Comprendre le rôle systémique de chacun dans la coproduction des discriminations et être vigilant sur les situations à risques
- Prendre conscience des représentations et stéréotypes et leur lien avec les pratiques discriminatoires
- Adapter ses pratiques et devenir acteur de la prévention des discriminations

Programme

- La discrimination dans le logement : en quoi suis-je concernée ?
- Clarification des termes et notions associées : discriminations, inégalités, racismes, sexismes, mixité sociale, exclusion...
- Cadre juridique de la discrimination
 - › les différentes formes de discrimination
 - › les critères
 - › les sanctions encourues
- Objectivation du phénomène discriminatoire et dimension systémique
- Les zones de risques pour les professionnels du logement d'insertion
 - › l'accueil, l'information et l'orientation des publics
 - › l'enregistrement et le traitement des demandes
 - › la sélection des candidatures/attributions
- Repérer, analyser et corriger ses stéréotypes
- Développer des outils et des bonnes pratiques pour lutter contre la discrimination

L'accès aux droits et l'accompagnement des personnes

Initiation au développement du pouvoir d'agir des personnes

2 x 2 jours de formation (28 h)

Formation sur demande réservée aux adhérents de la Fapil

Tarifs, lieux et dates :
contacter la Fapil

Public concerné

Professionnels d'organismes adhérents de la Fapil, sans lien hiérarchique

Pré-requis

Aucun

Intervenant(s)

Association Nationale pour le Développement de l'Approche Développement du Pouvoir d'Agir (Anda Dpa)

Approche pédagogique

Démarche expérientielle : alternance d'exercices pratiques et d'apports théoriques ; travail sur les postures et les pratiques professionnelles

Retours sur expérience grâce à une 2^e session
Apports documentaires

Modalité d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation qui s'étend sur 2 sessions de 2 jours ; travaux en sous-groupe ; bilan « à chaud » et à 3 mois

Objectifs

- Approfondir le concept de « développement du pouvoir d'agir » (fondements, principes, outils)
- Commencer à s'appropriier le processus de cette démarche expérientielle dans l'accompagnement des personnes et faire évoluer sa posture professionnelle
- S'initier à l'approche individuelle et collective à travers des actes concrets

Programme

Journées 1 et 2

- Mise en route : travail sur les enjeux de chacun
- Remue-méninges sur les postures professionnelles
- Rappel et approfondissement de l'approche « Développement du Pouvoir d'Agir »
- Atelier d'analyse stratégique de situations apportées par les participants : s'approprier de la démarche, regarder le problème différemment, envisager les marges de manœuvre
- Approfondissements sur la construction du problème, les acteurs et enjeux et la négociation avec les personnes directement concernées par le problème
- Présentation d'expériences s'appuyant sur cette approche

Journées 3 et 4 (intersession d'environ 2 mois)

- Retour sur expériences et réflexion collective sur les textes envoyés
- Ateliers d'analyse permettant de s'entraîner au questionnement et approfondissement des connaissances
- Réflexion à partir de textes d'entretien
- Approfondissement des axes « agir en contexte » et 4 « démarche d'action conscientisant »
- Engager des échanges à partir d'expériences concrètes de terrain
- Évaluation de la formation et mises en perspective au sein de la structure



L'accès aux droits et l'accompagnement des personnes

L'intervention sociale à domicile

2 jours de formation (14 h)

380 € (adhérents)

550 € (non-adhérents)

Paris

Programme et intervenants en cours de définition. Consultez le catalogue actualité de la Fapil en ligne sur fapil.fr/nos-formations



Gestion locative adaptée

Les troubles de voisinage : aspects juridiques et pratiques

2 jours de formation (14 h)

380 € (adhérents)
550 € (non-adhérents)

Paris

Lundi 20 et mardi 21 janvier
de 9 h 30 à 17 h 30

Public concerné

Équipes en lien avec les locataires : directions, gestionnaires locatifs ou contentieux, juristes, intervenants sociaux, etc.

Pré-requis

Aucun

Intervenant(s)

Cabinet d'avocats spécialisés en immobilier social

Approche pédagogique

Apports méthodologiques, relationnels et juridiques

Résolutions de problèmes à partir des expériences des participants

Apports de documentation

Service après-formation pour toutes questions relatives aux thématiques abordées

Modalité d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation, évaluation en fin de formation

Accessibilité

Formation accessible aux personnes à mobilité réduite

Objectifs

- Déterminer le caractère anormal d'un trouble de voisinage
- Analyser les causes des différents troubles afin de les prévenir
- Identifier les interlocuteurs pertinents selon les situations
- Maîtriser le traitement des troubles et des incivilités

Programme

- La responsabilité du bailleur vis à vis des locataires et des tiers
- La prévention
 - › les clauses du bail et le règlement d'immeuble
 - › la connaissance des locataires et le maintien du contact relationnel
- La constatation des troubles de voisinage et incivilités et l'établissement des preuves
- Le traitement des troubles et des incivilités
 - › la médiation, la conciliation
 - › le traitement contentieux
 - › le traitement pénal
- Le traitement des situations de violence : aspects relationnels et juridiques
- Les situations spécifiques
 - › les bruits et tapages
 - › le squatt
 - › les animaux
 - › les violences verbales et/ou physiques etc.
- Cas pratiques et jurisprudences



Gestion locative adaptée

Préparer son contrôle CEGC : fondements et outils

1 jour de formation (7 h)

190 €

Réservée aux AIVS® ou aux
adhérents avec un projet d'AIVS®

Paris La Défense

Jeudi 6 février 2020
de 9 h 30 à 17 h 30

Public concerné

Directeurs et gestionnaires locatifs comp-
tibles d'AIVS®

Pré-requis

Aucun

Intervenant(s)

**Eric Dudicourt, expert-comptable et
auditeur pour la CEGC**

Approche pédagogique

Formation s'inscrivant dans le partenariat
entre la Fapil et la CEGC

Approches réglementaire, comptable et ou-
tils d'analyse visant à comprendre et prépa-
rer le contrôle CEGC de l'AIVS®.

Apports de documentation

Modalité d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la
formation, évaluation en fin de formation

Objectifs

- Comprendre le cadre juridique dans lequel s'insère le contrôle d'une caisse de garantie financière
- Comprendre et découvrir l'intérêt de chiffres significatifs demandés par le contrôleur
- Acquérir les connaissances nécessaires au bon déroulement d'un contrôle d'une caisse de garantie financière
- S'approprier les outils techniques existants spécifiques en vue d'un contrôle

Programme

- Les éléments réglementaires : respect des obligations de la loi Hoguet
 - › juridique et comptable : la tenue des registres, la RCP, la carte professionnelle, le mandat de gestion, le RGPD et le dispositif TRACFIN
 - › la garantie financière et le calcul de la pointe de trésorerie
- Le bilan
 - › le fonds de liquidité global
 - › la ventilation du chiffre d'affaires
 - › le portefeuille géré
- L'organisation comptable de la structure
 - › le système global
 - › les dispositifs de contrôle
- Les comptes mandants
 - › analyse de la comptabilité mandant : représentation de fonds détenus
 - › le système de contrôle
 - › les outils à mettre en place et à présenter

1 jour de formation (7 h)

190 € (adhérents)
275 € (non-adhérents)

Paris La Défense

Jeudi 5 mars 2020
de 9 h 30 à 17 h 30**Public concerné**

Gestionnaires locatifs et techniques, directeurs, administrateurs

Pré-requis

Aucun

Intervenant(s)**Geneviève Naim : avocate-formatrice en droit immobilier, CUSTOM****Approche pédagogique**

Apports théoriques et juridiques

Cas pratiques et entraînement à la rédaction de clauses

Apports de documentation

Modalité d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation

Évaluation en fin de formation

Accessibilité

Formation accessible aux personnes à mobilité réduite

Objectifs

- Sécuriser ses pratiques par la connaissance de la réglementation du droit locatif d'habitation
- Maîtriser les apports de la loi ALUR
- Prévenir les risques de contentieux

Programme

- La réglementation applicable au bail d'habitation
 - › l'identification du régime applicable au logement loué (code civil, loi 89...)
 - › le champ d'application de la loi du 6 juillet 1989
 - › les dispositions introduites par la loi ALUR
- Négocier et sécuriser le bail
 - › les pièces justificatives constituant le dossier
 - › le refus objectif de louer
 - › le dépôt de garantie et le cautionnement
- Établir le bail
 - › les clauses obligatoires à insérer
 - › la durée de bail et la détermination du loyer
- Gérer le bail en-cours
 - › l'entrée dans les lieux
 - › la gestion des charges et la régularisation
 - › la répartition des travaux
- Gérer la fin du bail ou le renouvellement
 - › le congé donné par le bailleur et le locataire
 - › le renouvellement et l'augmentation du loyer
- Agir en cas de contentieux



Gestion locative adaptée

La gestion technique du logement

En collaboration avec l'École Supérieure de l'Immobilier

1 jour de formation (7 h)

190 € (adhérents uniquement)

Paris

Vendredi 6 mars 2020
de 9 h 30 à 17 h 30

Public concerné

Gestionnaires locatifs, responsables techniques ou intervenants sociaux en charge de la gestion technique du logement

Pré-requis

Aucun

Intervenant(s)

Guillemette Melcher : École Supérieure de l'Immobilier (Diplômée ICH)

Approche pédagogique

Apports théoriques et juridiques

Cas pratiques et analyse des pratiques

Apport de documentation

Modalité d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation

Évaluation en fin de formation

Accessibilité

Formation accessible aux personnes à mobilité réduite

Objectifs

- Connaître les équipements techniques à prendre en compte
- Établir les éventuelles réparations et mises aux normes indispensables
- Établir les états des lieux et déterminer l'ampleur des réparations locatives
- Savoir prévenir les conflits

Programme

- Introduction
 - › la responsabilité et le rôle du professionnel
 - › la notion « d'hygiène et sécurité »
 - › les diagnostics obligatoires
 - › le contenu d'un audit technique du logement
- Le logement décent
 - › la définition réglementaire
 - › l'accès et équipements d'hygiène et de sécurité
 - › les menuiseries extérieures, les cloisons, doublages et faux-plafonds
 - › les revêtements des murs et des sols
- Les équipements techniques
 - › les installations électriques, chaudières et installations de gaz
 - › le renouvellement d'air
- L'accessibilité aux personnes handicapées
- Les états des lieux
 - › l'aspect réglementaire de l'état des lieux d'entrée et de sortie
 - › les travaux à la charge du locataire et à la charge du bailleur

2 jours de formation (14 h)

380 € (adhérents)
550 € (non-adhérents)

Lyon

Jeudi 12 et vendredi 13 mars
de 9 h 30 à 17 h 30

Public concerné

Directeurs, gestionnaires locatifs, juristes
Destinée aux structures ayant une activité
d'intermédiation locative

Pré-requis

Aucun

Intervenant(s)

**Adeline Firmin : avocate-formatrice
spécialisée dans l'accès aux droits liés
à l'habitat**

Approche pédagogique

Apports théoriques et juridiques
Cas pratiques et analyse des contrats de
sous-location
Documentation support

Modalité d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la
formation
Cas pratiques
QCM

Objectifs

- Déterminer les contours de la sous-location et les textes applicables
- Étudier précisément les règles encadrant les différents contrats de sous-location et les droits et obligations des parties
- Savoir adapter les documents de travail après confrontation et échanges sur les pratiques

Programme

- Présentation des différents statuts d'un logement ou d'une résidence :
 - › la location de droit commun
 - › la sous-location
 - › les logements-foyers et l'hébergement
- La sous-location du parc privé par les opérateurs HLM
- La sous-location du parc privé par les organismes de droit privé/ public
 - › définition du conventionnement ANAH
 - › le contrat entre propriétaire et locataire
 - › le régime juridique des contrats de sous-location des logements conventionnés
- Les obligations du sous-locataire et du locataire
 - › la sous-location des logements non-conventionnés
 - › le cas de la colocation en sous-location
- La sous-location du parc public
- Le bail glissant
- Cas pratiques et étude de contrats

2 jours de formation (14 h)
380 € (adhérents) 550 € (non-adhérents)
Paris
Jeudi 5 et vendredi 6 novembre de 9 h 30 à 17 h 30
Public concerné Directeurs, gestionnaires locatifs, juristes Destinée aux structures ayant une activité d'intermédiation locative
Pré-requis Aucun
Intervenant(s) Adeline Firmin : avocate-formatrice spécialisée dans l'accès au droit lié à l'habitat
Approche pédagogique Apports théoriques et juridiques Cas pratiques et analyse des contrats de sous-location Documentation support
Modalité d'évaluation des connaissances Vérification des acquis tout au long de la formation Cas pratiques QCM
Accessibilité Formation accessible aux personnes à mobilité réduite

Objectifs

- Déterminer les contours de la sous-location et les textes applicables
- Étudier précisément les règles encadrant les différents contrats de sous-location et les droits et obligations des parties
- Savoir adapter les documents de travail après confrontation et échanges sur les pratiques

Programme

- Présentation des différents statuts d'un logement ou d'une résidence :
 - › la location de droit commun
 - › la sous-location
 - › les logements-foyers et l'hébergement
- La sous-location du parc privé par les opérateurs HLM
- La sous-location du parc privé par les organismes de droit privé/public
 - › définition du conventionnement ANAH
 - › le contrat entre propriétaire et locataire
 - › le régime juridique des contrats de sous-location des logements conventionnés
- Les obligations du sous-locataire et du locataire
 - › la sous-location des logements non-conventionnés
 - › le cas de la colocation en sous-location
- La sous-location du parc public
- Le bail glissant
- Cas pratiques et étude de contrats

2 jours de formation (14 h)

380 € (adhérents)
550 € (non-adhérents)

Paris

Jeudi 2 et vendredi 3 avril
de 9 h 30 à 17 h 30**Public concerné**

Juristes, intervenants sociaux, gestionnaires locatifs. Professionnels en lien avec des ménages menacés d'expulsion

Pré-requis

Aucun

Intervenant(s)**Adeline Firmin : avocate-formatrice spécialisée dans l'accès au droit lié à l'habitat****Approche pédagogique**

Apports théoriques et juridiques

Cas pratiques

Documentation support

Modalité d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation

QCM

Accessibilité

Formation accessible aux personnes à mobilité réduite

Objectifs

- Maîtriser la procédure judiciaire issue de la loi de 1989 et de la procédure civile
- Identifier et mettre en pratique les outils de prévention adéquats
- Savoir, le cas échéant, orienter vers l'interlocuteur statutairement compétent selon le stade de la procédure
- Maîtriser l'articulation avec la procédure de surendettement

Programme*Attention, cette formation ne concerne pas les logements en sous-location ni en structures collectives*

- Le cadre juridique
 - › les régimes juridiques du logement
 - › l'application de la loi ALUR et de la loi ELAN
- Les clauses de résiliation du bail
 - › les congés
 - › la résiliation de plein droit et la résiliation judiciaire du contrat
 - › les particularités du logement conventionné
- L'impayé de loyer
 - › la constitution de l'impayé
 - › le commandement de payer
 - › la saisine de la CAF
 - › les assurances locatives
- Les outils communs de prévention de l'expulsion
- La procédure contentieuse
- La procédure d'expulsion
- L'articulation avec la procédure de surendettement (actualisation incluse suite à la loi ELAN)

Gestion locative adaptée

Maîtriser la comptabilité-gérance

En collaboration avec l'École Supérieure de l'Immobilier

1 jour de formation (7 h)

190 € (adhérents uniquement)

Paris ou Lyon

Jeudi 28 mai 2020
de 9 h 30 à 17 h 30

Public concerné

Directions et salariés gestionnaires locatifs
ou comptables d'AIVS®

Pré-requis

Fondamentaux sur la gestion immobilière

Intervenant(s)

**Patrice Durand : École Supérieure de
l'Immobilier**

Approche pédagogique

Apports théoriques et juridiques

Cas pratiques

Documentation support

Modalité d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la
formation

Quizz d'évaluation finale

Objectifs

- Comprendre l'utilité juridique de la comptabilité
- S'approprier les mécanismes comptables de l'activité
- Maîtriser la lecture des états comptables
- Comprendre la logique du rapprochement bancaire et de la balance générale
- Établir les outils de suivi de l'activité
- Pouvoir assurer les aspects comptables de la gérance, son suivi et contrôle dans une optique de gestion locative adaptée

Programme

- Principes généraux
 - › la loi des équilibres
 - › les notions de débit et crédit
 - › la contrepartie bancaire
 - › les schémas d'écriture
 - › l'aspect extra comptable des locataires
- Les grandes phases de l'activité
 - › le quittancement
 - › les encaissements de loyers
 - › l'analyse et la validation des charges mandants
 - › la TVA
 - › les comptes-rendus de gérance
 - › les honoraires
 - › la garantie des loyers impayés
 - › les impôts fonciers
- Le rapprochement bancaire
 - › les modalités de gestion de la trésorerie
 - › l'importance du rapprochement, sa fréquence et ses outils de gestion
 - › l'analyse des suspens
 - › la gestion des risques
- La balance générale
 - › l'équilibre financier
 - › les comptes mandants débiteurs
- Les comptes d'attentes
- La gestion des dépôts de garantie
- Suivi et contrôle
 - › les approches financières et économiques du portefeuille
 - › le suivi des impayés
 - › le calcul de la pointe de garantie financière
 - › l'intégration des fonds mandants dans la comptabilité générale

1 jour de formation (7 h)

190 € (adhérents uniquement)

Paris

Jeudi 14 juin 2020
de 9 h 30 à 17 h 30**Public concerné**

Personnes salariées ou administrateurs titulaires ou délégataires de la carte professionnelle. Formation destinée exclusivement aux AIVS®

Pré-requis

Aucun

Intervenant(s)

Sophie Droller-Bolela : formatrice-juriste en droit immobilier

Approche pédagogique

Apports juridiques et théoriques

Cas pratiques

Documentation support

Service après-formation pour toute questions relatives aux thématiques abordées

Modalité d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation

QCM

Accessibilité

Formation accessible aux personnes à mobilité réduite

Objectifs

- Connaître les obligations et les règles déontologiques, l'étendue du devoir de conseil du mandataire
- Maîtriser les spécificités de la mission d'intermédiaire

Programme

- Évolution du cadre législatif et réglementaire issu de la loi Hoguet
- Les activités et opérations soumises au statut
 - › activités habituelles d'entremise ou de gestion portant sur le bien d'autrui
 - › les opérations concernées
- Les personnes soumises au statut
- Le contenu de la réglementation de la loi Hoguet
 - › les conditions d'accès à la profession
 - › les conditions d'exercice
 - › les registres et carnet de reçus
 - › la publicité
 - › le mandat et sa rémunération
 - › le statut des collaborateurs
 - › le respect des règles de déontologie
- Le mandat
 - › formalisme du mandat
 - › obligations des parties
- La responsabilité civile, pénale et administrative des titulaires de carte professionnelle et personnes habilitées
 - › étude du code de déontologie



Gestion locative adaptée

Les réparations locatives : éviter les litiges

En collaboration avec l'École Supérieure de l'Immobilier

1 jour de formation (7 h)

190 € (adhérents uniquement)

Paris

Mardi 8 septembre 2020
de 9 h 30 à 17 h 30

Public concerné

Gestionnaires locatifs, responsables techniques ou intervenants sociaux

Pré-requis

Aucun

Intervenant(s)

Guillemette Melcher : École Supérieure de l'Immobilier (Diplômée ICH)

Approche pédagogique

Approches théorique et juridique

Cas pratiques

Documentation support

Modalité d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation

QCM

Accessibilité

Formation accessible aux personnes à mobilité réduite

Objectifs

- Connaître les obligations d'entretien du propriétaire et du locataire ainsi que la position des tribunaux sur les points non traités réglementairement
- Maîtriser les termes, notions, concepts qui permettent une meilleure compréhension de ces obligations et en facilitent l'application
- Préparer une argumentation juridique en cas de contentieux
- Connaître les recours dont disposent locataires et propriétaires pour faire valoir leurs droits

Programme

- Repérage des différents textes concernant les réparations locatives
 - › la notion d'ordre public
 - › contrat de location et jurisprudence
- Le partage des responsabilités
 - › réparations locatives et dégradations
 - › aménagements et transformations
 - › vétusté, usage normal et anormal
 - › obligations de délivrance et de garantie
 - › le décret logement décent
- Distinction charges et réparations locatives
 - › les contrats de prestation de maintenance
- Les moyens de réduction des litiges
 - › l'importance de l'état des lieux, outil de preuve
 - › les réparations locatives pendant le bail
 - › accords collectifs et vétusté
 - › marges d'interprétation et de négociation
 - › les recours/la commission départementale de conciliation



Gestion locative adaptée

Le devoir de conseil et la déontologie des professionnels de l'immobilier

1 jour de formation (7 h)

190 € (adhérents uniquement)

Lyon

Mardi 6 octobre 2020
de 9 h 30 à 17 h 30

Public concerné

Personnes salariées ou administrateurs titulaires ou délégataires de la carte professionnelle. Formation destinée exclusivement aux AIVS®

Pré-requis

Aucun

Intervenant(s)

Rémy Nerrière : formateur-juriste en droit immobilier

Approche pédagogique

Approches juridiques et théoriques

Cas pratique

Documentation support

Service après-formation pour toute questions relatives aux thématiques abordées

Modalité d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation

QCM

Objectifs

- Connaître les obligations et les règles déontologiques, l'étendue du devoir de conseil du mandataire
- Anticiper les risques de contentieux et leurs conséquences

Programme

- Rappel des grands principes de la loi Hoguet
- Le droit commun de la responsabilité civile
 - › les conditions de la responsabilité civile contractuelle
 - › la responsabilité civile délictuelle à l'égard des tiers
- La responsabilité des agents immobiliers à travers la jurisprudence
 - › l'irrégularité et l'inexécution du mandat
 - › la violation de l'obligation d'information et de vérification
 - › le défaut de conseil
- La responsabilité du gestionnaire locatif
- La mise en œuvre de la responsabilité
 - › l'indemnisation
 - › la perte du droit à rémunération
 - › les clauses limitatives de responsabilité
 - › extinction de l'action
- La responsabilité pénale
 - › la violation des règles de la loi Hoguet et infraction au droit de la consommation
 - › le maniement des fonds et perception illicite de rémunération
 - › les discriminations
- La responsabilité déontologique



Gestion locative adaptée

La gestion des sinistres d'assurance habitation

En collaboration avec l'École Supérieure de l'Immobilier

1 jour de formation (7 h)

190 € (adhérents uniquement)

Paris

Jeudi 5 novembre 2020
de 9 h 30 à 17 h 30

Public concerné

Directeurs, gestionnaires locatifs, responsables techniques

Pré-requis

Aucun

Intervenant(s)

Juliette Chiffroy : experte des assurances de l'immobilier – École Supérieure de l'Immobilier

Approche pédagogique

Approches juridiques et théoriques

Cas pratique

Documentation support

Modalité d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation

QCM

Accessibilité

Formation accessible aux personnes à mobilité réduite

Objectifs

- Maîtriser les mécanismes des conventions intervenant dans le cas d'un sinistre lié à l'assurance habitation
- Être capable de gérer un sinistre, de la déclaration à la remise en état des désordres
- Maîtriser la négociation lors du rendez-vous avec l'expert

Programme

- Présentation des intervenants : à qui déclarer le sinistre ?
 - › l'assurance du locataire
 - › l'assurance de la copropriété
 - › l'assurance PNO du bailleur
- La convention IRSI
- Les types de sinistres
 - › sinistre en provenance des parties communes
 - › sinistres en provenance d'un voisin
 - › sinistre effraction et vol
 - › sinistre incendie
- La gestion du sinistre par le gestionnaire locatif
 - › le constat amiable du DDE
 - › comment déclarer les sinistres autres que le DDE
 - › les relations avec le syndic
 - › la gestion du sinistre dans la période de congé du locataire
- L'expertise
 - › l'évaluation, le rendez-vous, qui fait quoi ? qui paie quoi ?
 - › les argumentaires pour négocier avec l'expert
 - › la gestion des travaux après sinistre
 - › l'indemnité différentielle

1 jour et demi de formation (10,5 h)

280 € (adhérents)
410 € (non-adhérents)

Paris ou Lyon

Second semestre
de 9 h 30 à 17 h 30

Public concerné

Directeurs, gestionnaires locatifs, responsables techniques ou intervenants sociaux amenées à réaliser des états des lieux

Pré-requis

Aucun

Intervenant(s)

Un juriste et un professionnel technique, spécialiste de gestion locative adaptée

Approche pédagogique

Approches juridique, technique et pédagogique de l'état des lieux

Documentation support

Modalité d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation

Cas pratiques

Évaluation finale

Objectifs

- Mettre à jour les connaissances juridiques sur l'état des lieux d'entrée et de sortie
- Apprendre à réaliser un état des lieux en étant vigilant sur les points qui posent le plus souvent problème
- S'approprier des démarches pour aller plus loin et anticiper l'état des lieux de sortie
- Adapter ses pratiques dans une optique de gestion locative adaptée

Programme

- Le cadre juridique de l'état des lieux
 - › obligation légale et caractère contradictoire de l'état des lieux
 - › formalisme et mentions obligatoires à faire figurer
 - › la prise en charge des frais liés à l'établissement de l'état des lieux
 - › le sort du dépôt de garantie
 - › le recours à l'huissier
 - › les avenants à l'état des lieux
 - › la défaillance d'une des parties
- Les aspects techniques de l'état des lieux
 - › les points à aborder en priorité, le choix des termes utilisés
 - › la grille d'état des lieux
 - › inventaire détaillé de l'électroménager, vérification du fonctionnement des équipements
 - › introduction au diagnostic immobilier (superficie, amiante, plomb, dpe)
 - › les problèmes soulevés : humidité, qualité énergétique...
- Adopter sa pratique d'état des lieux dans une optique de gestion locative adaptée
 - › la réalisation de l'état des lieux avec le ménage
 - › les actions d'information, de sensibilisation et le rôle de chaque professionnel
 - › les pré-états des lieux de sortie

Gestion locative adaptée

La lutte contre le blanchiment et les professionnels de l'immobilier

1 jour de formation (7 h)

190 € (adhérents)

Paris

Second semestre
de 9 h 30 à 17 h 30

Public concerné

Personnes salariées ou administrateurs titulaires ou délégués de la carte professionnelle. Formation destinée exclusivement aux ALVS®

Pré-requis

Aucun

Intervenant(s)

Rémy Nerrière : formateur-juriste en droit immobilier

Approche pédagogique

Approches juridiques et théoriques

Cas pratique

Documentation support

Service après-formation pour toute questions relatives aux thématiques abordées

Modalité d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation

Cas pratiques, évaluation finale

Objectifs

- Bien connaître le dispositif légal et réglementaire anti-blanchiment et ses applications concrètes
- Mettre en place les procédures internes

Programme

- Le contexte de lutte anti-blanchiment
 - › le code monétaire et financier
 - › les obligations légales et leurs sanctions
 - › les organes : GAFI et TRACFIN
 - › les contrôles (DGCCRF) et les sanctions (Commission Nationale des Sanctions)
- Les obligations de l'agent immobilier
 - › l'obligation de vigilance
 - › l'obligation de déclaration de soupçon
 - › examen pratique de formulaire et de questionnaires conçus par le formateur
- La mise en place en interne des mesures destinées à gérer les risques
 - › le manuel de procédure interne
 - › la nomination d'un responsable, d'un correspondant et d'un déclarant tracfin
 - › qui doit déclarer ? Dans quels cas ?
- Exposé de plusieurs cas réels et pratiques

Appréhender les relations avec les personnes accueillies

Sensibilisation à la santé mentale

2 jours de formation (14 h)

380 € (adhérents)
550 € (non-adhérents)

Paris

Judi 30 et vendredi 31 janvier
de 9 h 30 à 17 h 30

Public concerné

Directions, travailleurs sociaux, gestionnaires, etc.

Équipes en lien direct avec les personnes accueillies

Pré-requis

Aucun

Intervenant(s)

Directrice de l'association Soutien Insertion Santé, pair aidante / chargée en insertion sociale et professionnelle, psychologue

Approche pédagogique

Approches théorique et pratique; travail sur les postures professionnelles; échanges à partir de situations rencontrées; vidéos; témoignages

Apports de documentation

Modalité d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation

Cas pratiques

Quizz

Accessibilité

Formation accessible aux personnes à mobilité réduite

Objectifs

- Développer sa connaissance des problématiques en santé mentale
- Avoir une meilleure connaissance des acteurs
- Obtenir des éléments de réponse sur les postures professionnelles à privilégier
- Appréhender le lien entre logement et santé mentale

Programme

- Introduction :
 - › tour de table et présentation de l'association
- Éléments statistiques et évolution des termes
 - › quizz et données en matière de santé mentale et précarité
 - › projection de capsules d'usagers en santé mentale (bipolarité, schizophrénie et dépression)
 - › les différentes définitions en santé mentale : handicap mental et handicap psychique
- Les ressources existantes
 - › les acteurs de terrain
 - › les dispositifs existants
 - › les sites internet ressources
- Approche du rétablissement et de l'*empowerment*
 - › présentation d'un parcours de rétablissement par une pair aidante
 - › échanges sur les perceptions et les postures professionnelles
- Cas pratiques
 - › présentation des modalités d'accompagnement à domicile par l'association SIS
 - › travail à partir de situations rencontrées sur le terrain



Appréhender les relations avec les personnes accueillies

La prévention et la gestion des conflits

2 jours de formation (14 h)

380 € (adhérents)
550 € (non-adhérents)

Paris

Jeudi 30 et vendredi 31 mars
de 9 h 30 à 17 h 30

Public concerné

Directions, travailleurs sociaux, gestionnaires, etc.
Équipes en lien direct avec les personnes accueillies

Pré-requis

Aucun

Intervenant(s)

Jean-Marc Rigolet : spécialiste en gestion des conflits (CNFCE)

Approche pédagogique

Apports théoriques et pratiques
Échanges interactifs, réflexions de groupe, mises en situation
Apports de documentation

Modalité d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation
Cas pratiques.

Accessibilité

Formation accessible aux personnes à mobilité réduite

Objectifs

- Identifier les éléments d'un conflit pour mieux les comprendre
- Mettre en place une stratégie de résolution de conflit
- Adapter son comportement dans les situations conflictuelles
- Apprendre à gérer les agressions physiques et verbales
- Gérer les émotions et son stress

Programme

- Comprendre le conflit
 - › l'approche systématique de la communication
 - › la notion de conflit
- Traiter les demandes délicates en face à face
 - › les différentes phases du conflit oral
 - › développer son attitude d'écoute
 - › poser les bonnes questions et reformuler les attentes
 - › construire une réponse malgré les impératifs dictés par son interlocuteur
- Les stratégies de gestion des conflits : évitements, désamorçage, affrontement
- Tensions et conflits : comment désamorcer les comportements agressifs
 - › prendre du recul, gérer son stress, améliorer ses réflexes
 - › l'assertivité et la dynamique de confrontation
 - › a prise de parole : voix, regard, gestuelle
 - › utiliser des personnes ressources en cas de besoin
 - › gérer les insultes
- Les attitudes à adopter dans les cas extrêmes : gestion des agressions physiques, premiers pas en self-défense
- Construire sa boîte à outils et ses plans d'action

2 jours de formation (14 h)

380 € (adhérents)
550 € (non-adhérents)

Paris

Jeudi 11 et vendredi 12 juin
de 9 h30 à 17 h30

(susceptibles d'évoluer en fonction des dates
des Rencontres Nationales de la Fapil)

Public concerné

Intervenants sociaux, directeurs, salariés
qui collectent, utilisent ou diffusent des
données personnelles

Pré-requis

Aucun

Intervenant(s)

**Adeline Firmin : avocate-formatrice
spécialisée dans l'accès aux droits liés
à l'habitat**

Approche pédagogique

Approches théoriques et réglementaires
Études de cas pratiques et échanges d'ex-
périences
Apports de documentation

Modalité d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la
formation

QCM

Accessibilité

Formation accessible aux personnes à mo-
bilité réduite

Objectifs

- Connaître les règles juridiques et les règlements en vigueur et se conformer au RGPD
- Questionner ses pratiques en lien avec le respect de la vie privée des personnes
- Modifier sa gestion des données personnelles

Programme

- Le dossier social
 - › définition et contenu
- Droit de la protection des données personnelles
 - › les textes fondateurs et les enjeux
 - › les champs d'application du RGPD
 - › les données à caractère personnel, données sensibles et « ultra » sensibles
 - › le traitement des données personnelles et principes fondamentaux
- Le droit des personnes
 - › le droit à l'information
 - › le droit d'accès au dossier, le droit de rectification, de limitation et d'opposition
 - › le droit à l'oubli, la conservation et la portabilité des données
- Les obligations du responsable de traitement et les sanctions encourues
- Le secret professionnel
 - › articulation entre secret professionnel et protection des données
 - › les professionnels soumis au secret professionnel
 - › l'obligation de discrétion
 - › le droit au silence
 - › le droit de divulguer
 - › le secret partagé



Appréhender les relations avec les personnes accueillies

L'approche interculturelle dans l'habitat

2 jours de formation (14 h)

380 € (adhérents)
550 € (non-adhérents)

Paris ou Lyon

Lundi 28 et mardi 29 septembre
de 9 h 30 à 17 h 30

Public concerné

Intervenants sociaux, gestionnaires locatifs, gestionnaires techniques, directeurs, bénévoles

Pré-requis

Aucun

Intervenant(s)

Thierry Berot-Inard : socio-anthropologue à Anthropos Consultants

Approche pédagogique

Apports théoriques et méthodologiques
Études de cas pratiques et échanges d'expériences
Apports de documentation

Modalité d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation
Études de cas

Objectifs

- Comprendre les différentes manières d'envisager l'habitation et le vivre-ensemble selon les cultures
- Mieux communiquer avec les résidents et habitants
- Acquérir les compétences afin de dépasser les conflits et de permettre la négociation

Programme

- L'approche interculturelle : histoire, concepts, méthodologie
 - › le concept de culture en anthropologie
- Cultures et modes d'habiter
 - › le propre, le pur, le sale, l'impur
 - › visites à domicile et altérités
 - › intérieurs, extérieurs, espaces intimes, espaces publics
- Organisation familiale et habitat
- Origines et représentations
- Communication interculturelle
- Mise en pratique de la négociation interculturelle : conflit, décentrement, négociation
- Échanges de pratique à partir des expériences des participants



Appréhender les relations avec les personnes accueillies

Mieux faire face aux conduites addictives

2 jours de formation (14 h)

Tarifs, dates et lieu :
contacter la Fapil

Formation sur demande

Public concerné

Intervenants sociaux, gestionnaire locatif, chargés d'accueil. Professionnels confrontés à des situations d'addiction

Pré-requis

Aucun

Intervenant(s)

Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie (ANPAA)

Approche pédagogique

Apports théoriques

Études de cas pratiques et mises en situation

Apports de documentation

Modalité d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation

Études de cas

Objectifs

- Modifier les représentations sur les personnes en difficultés avec des addictions
- Acquérir une meilleure compréhension des problématiques liées aux addictions
- Amorcer la réflexion sur le repérage et la spécificité de l'accompagnement de la personne en difficulté
- Connaître le réseau de prise en charge pour orienter au mieux

Programme

- Travail sur les représentations liées à la santé, l'alcool, les drogues ou toutes autres addictions
- Introduction aux bases théoriques de l'addictologie
 - › effets et risques liés aux substances psychoactives
 - › les différentes formes d'usage
 - › la dépendance et ses critères
 - › les signes de repérage et de déni
- Aborder le sujet de l'addiction dans une situation de crise
 - › rôle de l'accompagnant dans une relation d'aide
 - › positionnement et limites du professionnel
- Approche psychologique et prise en charge en addictologie
- La question de l'hygiène : incurie, syndrome de Diogène...
- Connaissance du réseau de prise en charge de d'orientation vers un soin adapté
- Études de cas et échanges de pratiques à partir de situations vécues



Appréhender les relations avec les personnes accueillies

Faire face aux situations de violences conjugales

2 jours de formation (14 h)

Tarifs, dates et lieu :
contacter la Fapil

Formation sur demande

Public concerné

Intervenants sociaux, gestionnaires locatifs, chargés d'accueil. Professionnels confrontés à des situations de violences conjugales

Pré-requis

Aucun

Intervenant(s)

Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie (ANPAA)

Approche pédagogique

Apports théoriques et réglementaires

Études de cas pratiques et mises en situation

Apports de documentation

Modalité d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation

Études de cas

Objectifs

- S'approprier les éléments théoriques sur les principaux mécanismes de la problématique des violences conjugales et le cadre réglementaire opérationnel
- Adapter la communication et les comportements adaptés aux victimes en situation de stress
- Savoir informer et orienter les victimes vers les ressources utiles à la prise en charge des victimes

Programme

- Contextualisation et actualisation des données nationales
- Le positionnement des professionnels de l'accompagnement social
- Les victimes de violences conjugales : caractéristiques et représentations
 - › représentations et préjugés : cultures étrangères, alcool et précarité
 - › les différents types de violences conjugales : physiques, psychologiques, sexuelles, financières
 - › le cycle de la violence : déni de la position de victime, déplacement des responsabilités
- Mieux repérer les situations de violences conjugales
 - › les signes à détecter : comportements verbaux et non verbaux
 - › favoriser la parole : comment aborder les violences conjugales ?
 - › la posture professionnelle du travailleur social : privilégier la suspicion de violences sur la preuve
- Orienter, prendre en charge les victimes de violences conjugales
 - › évaluation des situations diagnostic social : approche systémique
 - › partenaires ressources internes : un protocole d'intervention ?
 - › signalement aux partenaires externes à privilégier



Produire et mobiliser le logement d'insertion

La fiscalité des opérations MOI et la livraison à soi-même

1 jour de formation (7 h)

90 € (adhérents uniquement)

Paris

Jeudi 6 février 2020
de 9 h 30 à 17 h 30

Public concerné

Chargés d'opération, comptables, directeurs administratifs et financiers

Formation destinée exclusivement aux structures de maîtrise d'ouvrage d'insertion

Pré-requis

Aucun

Intervenant(s)

Maître Guillaume Marot : avocat-fiscaliste

Approche pédagogique

Approches théorique et réglementaire

Échanges de pratiques

Apports de documentation

Modalité d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation, évaluation en fin de formation

Accessibilité

Formation accessible aux personnes à mobilité réduite

Objectifs

- Connaître les différentes taxes à prendre en compte dans les opérations de maîtrise d'ouvrage d'insertion
- Connaître les différents taux de TVA en fonction de la nature de l'opération
- Comprendre les modalités de retour à une TVA à 5,5% pour certaines opérations de logements sociaux et le fait générateur
- Maîtriser les modalités de livraison à soi-même pour récupérer la TVA

Programme

- La fiscalité des opérations immobilières
 - › la taxe foncière sur les propriétés bâties
 - › le régime de TVA applicable selon les types d'opérations
 - › les différents taux de TVA liés à l'acquisition
 - › les différents taux de TVA liés à l'opération
 - › les abattements ou exonérations applicables
- Les différences applicables selon les sources de financement
 - › les opérations neuves ou dans l'ancien financées par l'Anah
 - › les opérations neuves ou dans l'ancien financées en PLAI
- Les possibilités de livraison à soi-même
 - › le principe de la livraison à soi-même
 - › la livraison à soi-même sur les opérations neuves
 - › la livraison à soi-même sur des travaux
 - › la livraison à soi-même obligatoire : les conditions
- Échange de pratiques

Produire et mobiliser du logement d'insertion

La fiscalité du propriétaire solidaire

2 jours de formation (14 h)

380 € (adhérents)
550 € (non-adhérents)

Paris

Lundi 16 et mardi 17 mars 2020
de 9 h 30 à 17 h 30

Public concerné

Chargés de développement, directeurs, comptables. Professionnels en lien avec les propriétaires bailleurs

Pré-requis

Aucun

Intervenant(s)

Annick Bergeon : formatrice fiscaliste, cabinet Custom

Approche pédagogique

Approches théoriques et réglementaires

Echanges autour de cas pratiques

Exercices à partir de cas d'étude réels

Modalité d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation

Exercices

Accessibilité

Formation accessible aux personnes à mobilité réduite

Nouveau format !

Objectifs

- Mettre à jour ses connaissances fiscales en matière de revenus fonciers
- Aider les propriétaires à évaluer leurs revenus fonciers
- Connaître les dispositifs de défiscalisation solidaire

Programme

- Les bases de la fiscalité du propriétaire bailleur
 - › les grands principes fiscaux
 - › le B-a Ba des revenus fonciers
 - › la fiscalité selon la nature de propriétaires
- Les conséquences du prélèvement à la source
- La solidarité par la location
 - › la place des revenus fonciers dans le revenu net global imposable
 - › le régime du micro-foncier
 - › la détermination d'un revenu foncier
 - › les régimes incitatifs : les conditions du Louer Abordable et l'articulation avec les autres dispositifs
 - › le traitement fiscal des travaux et des subventions accordées par l'Anah
- Le déficit foncier
- Focus 1
 - › optionnel : le traitement fiscal du bail à réhabilitation
 - › optionnel : le traitement fiscal de la location à titre gratuit ou loyer indirect
 - › optionnel : le traitement fiscal de la donation temporaire d'usufruit
- Focus 2
 - › optionnel : la solidarité par le don ou la cession
 - › le traitement fiscal de la donation, du leg et du don
 - › le traitement fiscal de la cession du bien à une association

1 jour de formation (7 h)

90 € (adhérents)

Paris

Mercredi 13 mai 2020
de 9 h 30 à 17 h 30**Public concerné**

Administrateurs, dirigeants, chargés d'opération ou bénévoles. Formation destinée exclusivement aux structures de Maîtrise d'Ouvrage d'Insertion (MOI)

Pré-requis

Aucun

Intervenant(s)

Maître Laurant Frolich : avocat au Barreau de Paris, CUSTOM

Approche pédagogique

Alternance d'exposés et d'applications pratiques

Apports de documentation

Modalité d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation

Évaluation en fin de formation

Accessibilité

Formation accessible aux personnes à mobilité réduite

Objectifs

- Connaître les obligations des structures de maîtrise d'ouvrage d'insertion en matière de passation de marché
- Connaître les seuils de passation et les procédures adaptées
- Sécuriser les procédures de passation et mettre en œuvre les règles d'exécution des marchés publics applicables depuis le 1er avril 2019

Programme

- Le pouvoir adjudicateur et les organismes MOI
- Les critères pour être soumis aux règles de passation de marchés publics
 - › les partenariats associatifs et les conditions d'exclusion des règles de passation de marchés
- Les marchés à procédures adaptées (MAPA) :
 - › les seuils
 - › les obligations à respecter
- Les règles de procédures de marchés publics au-dessus des seuils
 - › la publicité et la mise en concurrence
 - › la participation
 - › la sélection des offres
 - › l'information aux candidats évincés et la transmission des documents
- Le contentieux de la passation de marché
 - › le référé précontractuel et le référé contractuel
 - › le recours au fond
- La mise en œuvre des règles d'exécution des marchés publics
 - › l'encadrement de la sous-traitance
 - › les modifications en cours de marché
 - › la recherche de conciliation

Produire et mobiliser du logement d'insertion

La stratégie patrimoniale de la MOI

1 jour de formation (7 h)

90 € (adhérents)

Paris

Jeudi 4 juin 2020
de 9 h 30 à 17 h 30

Public concerné

Chargés d'opération, directeurs administratifs et financiers

Formation destinée exclusivement aux structures de maîtrise d'ouvrage d'insertion

Pré-requis

Aucun

Intervenant(s)

Christophe Beth : directeur de Soft Report

Approche pédagogique

Réflexion stratégique et prospective

Approche pratique autour du Plan Stratégique de Patrimoine

Échanges de pratiques

Modalité d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation

Cas pratiques

Accessibilité

Formation accessible aux personnes à mobilité réduite

Objectifs

- Disposer d'une démarche permettant de concevoir et décider les orientations patrimoniales (acquisition, travaux, vente)
- Comprendre le lien entre stratégies globale et patrimoniale et les modalités de prise en compte du volet social et d'insertion
- Intégrer les effets d'une disposition patrimoniale diversifiée (propriété, location...)
- Maîtriser le lien entre orientations patrimoniales et situation économique et financière
- Prioriser des actions en fonction des ressources disponibles
- Adapter l'organisation et le SI aux prérequis d'une stratégie patrimoniale

Programme

- Introduction : la chaîne de valeur de la MOI et ses dimensions patrimoniales, sociales et techniques
- Élaborer un cadre stratégique correspond à l'organisme
 - › les spécificités du parc de logement d'insertion
 - › les phénomènes à étudier et les informations à collecter
- Prendre en compte le patrimoine dans sa globalité
 - › définir les logiques alternatives d'amélioration et de maintien de valeur
 - › fixer les ressources mobilisables
 - › définir les modalités de description des différents types de patrimoine
- Organiser la « représentation du patrimoine »
 - › les sources disponibles et les informations complémentaires à collecter
 - › les mailles d'investigation à retenir, notamment sur le volet technique
 - › la structuration d'un système d'information opérationnelle
- Réunir les compétences de l'organisation et mettre en place un observatoire des logements
 - › acculturer les différents métiers aux préoccupations transversales de la stratégie patrimoniale
 - › renforcer un dispositif de pilotage réactif
- Identifier les logements prioritaires en termes d'amélioration, de vente ou démolition
- Réfléchir aux dispositifs de maintenance et de gestion
- Programmation, calendrier, itération temporaire et financière



Produire et mobiliser du logement d'insertion

Montage et financement d'une opération en MOI

Programme et intervenants en cours de définition. Consultez le catalogue actualité de la Fapil en ligne sur fapil.fr/nos-formations



Produire et mobiliser du logement d'insertion

La rénovation énergétique des logements en diffus

Programme et intervenants en
cours de définition. Consultez le
catalogue actualité de la Fapil en
ligne sur fapil.fr/nos-formations



fapil

Fédération
des Associations
et des Acteurs
pour la Promotion
et l'Insertion par
le Logement

6, avenue du Professeur
André Lemierre
75020 Paris
contact@fapil.fr
www.fapil.fr



Fondé sur la mise en commun des expertises et des expériences de ses adhérents, notre réseau développe plusieurs modes d'intervention pour répondre aux difficultés rencontrées par les ménages :

- accueillir, orienter et informer les personnes ;
- les accompagner ;
- produire des logements de qualité et abordables ;
- et assurer une gestion locative adaptée.

Notre fédération apporte un soutien opérationnel et utile à ses adhérents et favorise les échanges. Nous associons d'autres acteurs à nos réflexions, convaincus de l'importance des partenariats pour construire ensemble des réponses à la hauteur des enjeux du mal-logement.

Avec le soutien : du Ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales ; du Ministère des Solidarités et de la Santé ; de la Caisse de garantie du logement locatif social ; de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) et de la Fondation Abbé Pierre.